



L'ORGANISATION DES FÊTES ET MANIFESTATIONS SUR LA COMMUNE

Objectifs de la formation

Rappel des grands principes liés aux subventions aux associations

Connaître les règles administratives et appréhender les enjeux sécuritaires

Vendredi 5 juin 2026

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA
Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

De 9h à 12h
De 14h à 17h

Public : élus communaux et
intercommunaux

**Effectif limité : 15
participants**

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
- Exercices pratiques
- Document pédagogique remis aux participants

**Intervenant : Florence
LAGNEAU-BILLET**

Avocate à la cour

Programme

I - Les relations communes / associations

- Rappel des bonnes pratiques dans l'attribution des subventions
- L'élu membre d'une association
- Le comité des fêtes
- Les conditions de mise à disposition de la salle communale

II- Quelles manifestations et quelles obligations pour les acteurs ?

- Qui sont les acteurs de l'évènement ? La commune ? Une association ?
- Les manifestations non sportives sur voies publiques
- Les manifestations sportives non motorisées sans classement et celles chronométrées
- Les manifestations sportives motorisées non chronométrées et sur voies publiques fermées
- Les spectacles vivants
- Le spectacle pyrotechnique
- Ventes au déballage
- Loteries et lotos

III – L'aspect sécuritaire de l'organisation

- Manifestations sur la voie publique
- Manifestations dans un lieu fermé (Règlement ERP)
- Sous un chapiteau

IV – La mise en place de la buvette

- Réglementation autour des débits de boissons et des autorisations de vente d'alcool

V – Les détails de l'accord AMF/SACEM